

TARIFICATION INCITATIVE

Réduisons nos déchets,
prenons soin de notre
planète !





Nicolas Gravelle

Président de l'Intercom
Bernay Terres de Normandie

La transition écologique est un enjeu crucial en raison de son impact sur l'environnement, la société et l'économie.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie prend un engagement en faveur de notre planète, de nos enfants, et des générations futures, en mettant en place une tarification incitative qui vise à réduire nos déchets. Ce sujet nous concerne collectivement, mais nous devons aussi nous en emparer individuellement.

Les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés ne peuvent plus être ignorés. Nous avons déjà mis en place des actions concrètes pour réduire nos déchets, notamment la collecte sélective des emballages et le développement des points d'apport volontaire pour le recyclage du verre et des papiers.

Ensemble, aussi bien collectivement qu'individuellement, nous devons aller plus loin pour préserver les ressources et maîtriser la facture liée aux déchets. Pour cela, l'Intercom Bernay Terres de Normandie met en place la tarification

Edito

Il s'agit d'un changement profond de nos habitudes de vie, de notre façon de consommer et de penser notre rapport aux objets. Cela peut passer par acheter des produits durables et de qualité, dans la mesure de nos moyens, privilégier les emballages réutilisables, et soutenir nos producteurs locaux. Cela signifie aussi repenser notre manière de consommer l'énergie, de nous déplacer, et de gérer nos ressources. Il est indispensable de favoriser l'économie circulaire, où les déchets deviennent des ressources, et où notre territoire s'inscrit dans la durabilité.

C'est dans ce contexte que l'Intercom Bernay Terres de Normandie incite et soutient ses habitants dans cette transition vers un mode de vie plus respectueux de l'environnement.



Valéry Beuriot

Vice-Président de l'Intercom Bernay Terres de
Normandie en charge des déchets ménagers

incitative. Parce qu'elle crée un lien direct entre la quantité de déchets produite par un ménage et le coût qu'il supporte, cette mesure, dont bénéficient déjà six millions de Français, est un outil efficace pour nous encourager à réduire notre production de déchets. Trier est bon pour notre planète et pour le porte-monnaie.



Nos poubelles

débordent...

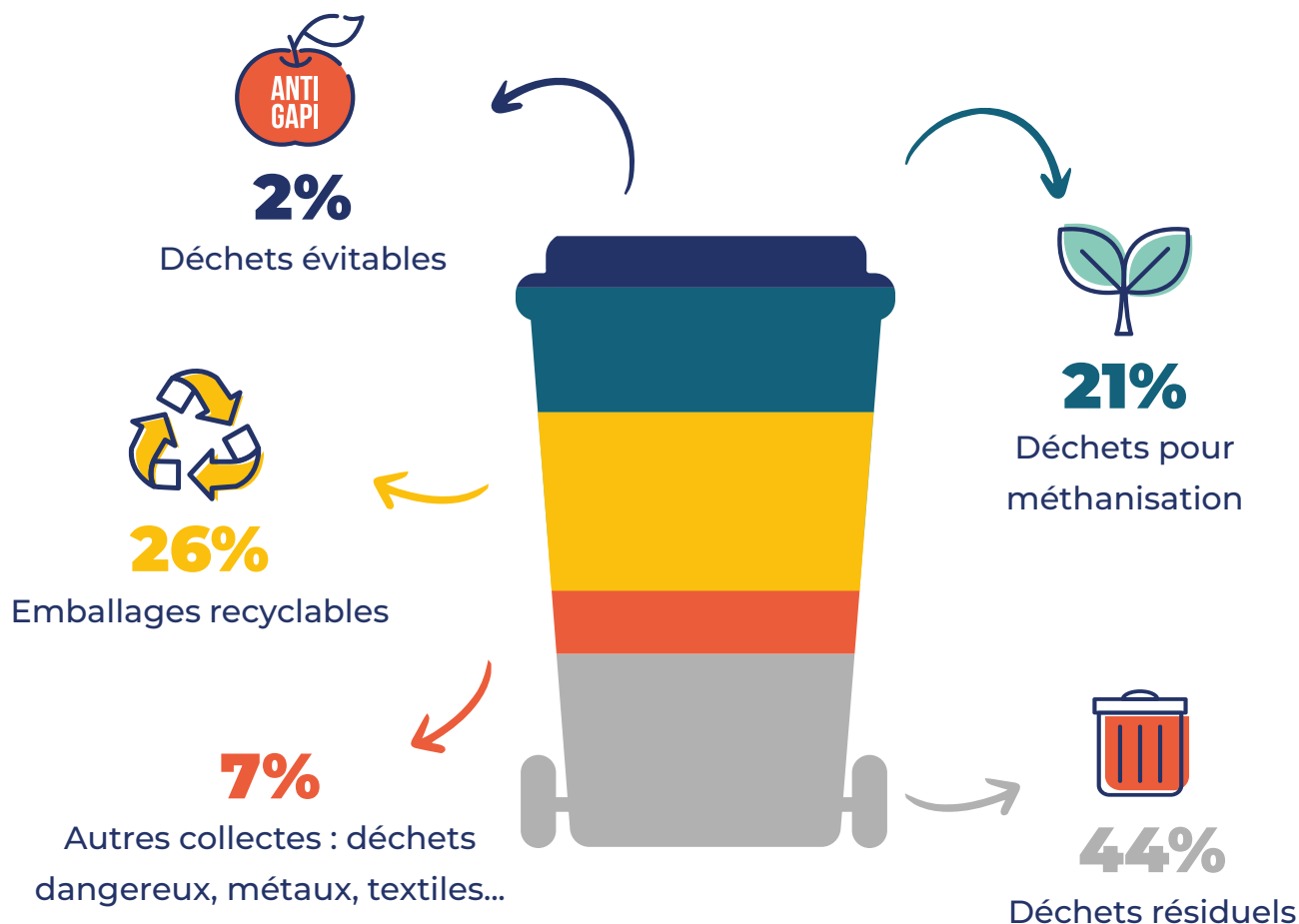
Ensemble, agissons !

Poids de nos poubelles

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque habitant du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie produit plus de 225 kg de déchets par an (données 2022).

Dans notre poubelle d'ordures ménagères, près de la moitié pourrait être évitée, en adoptant une consommation plus responsable, en recyclant, en triant mieux, en compostant ou encore en donnant une seconde vie aux objets.



Pourquoi une tarification incitative

Actuellement, nous payons une part fixe en fonction de la valeur locative de notre logement, prélevée sur l'impôt foncier : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Prochainement, cette taxe va évoluer : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) remplacera la TEOM. Elle sera composée d'une part fixe, établie en fonction de la valeur locative de notre logement, et d'une part variable en fonction de notre production de déchets.

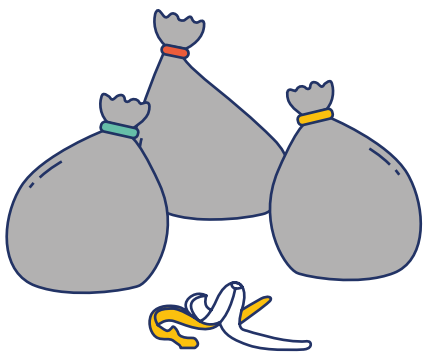
Cette part variable sera calculée en fonction du volume de notre bac d'ordures ménagères et du nombre de levées*.

Montant part variable = ((Volume du bac d'ordures ménagères x nombre de levées) x prix du litre)

Tout comme la TEOM, la TEOMi sera prélevée sur l'impôt foncier.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La tarification incitative ne concerne que les ordures ménagères



La grille tarifaire est délibérée chaque année et consultable sur : www.bernaynormandie.fr

* Nombre de fois où le bac sera sorti

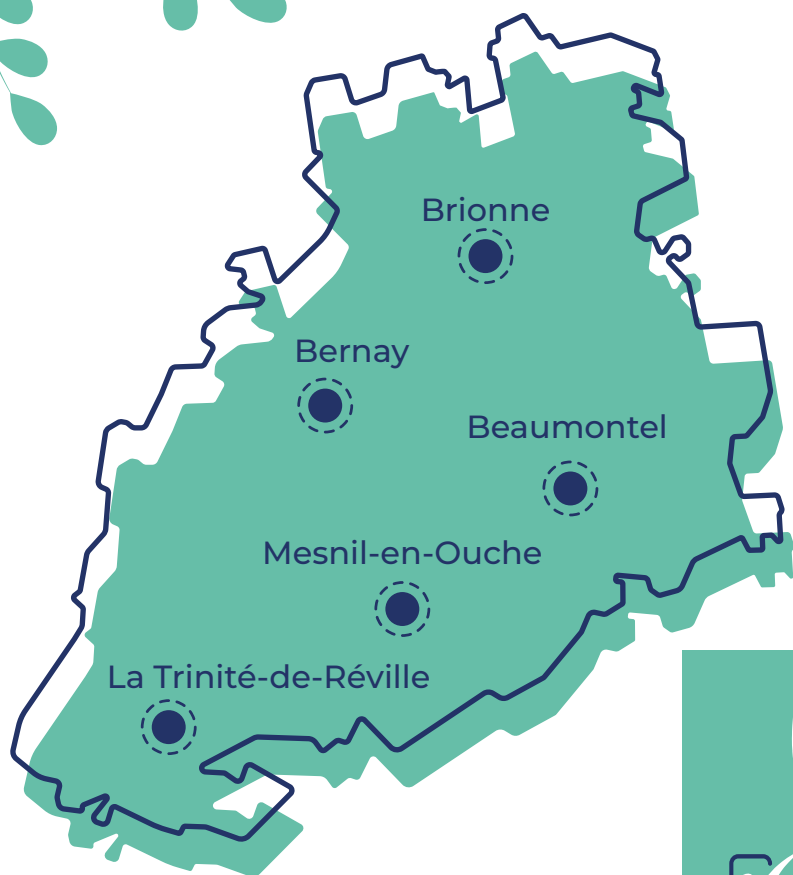


LES AVANTAGES DE LA TARIFICATION INCITATIVE

- ✓ Diminuer notre quantité de déchets ménagers
- ✓ Maîtriser notre facture en fonction de ce que nous jetons
- ✓ Réduire notre impact environnemental
- ✓ Améliorer notre cadre de vie
- ✓ Anticiper la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères

“ Réduire notre production de déchets, c'est protéger notre territoire et notre planète. ”

Qui est concerné ?



Tous les habitants du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie :

- ✓ **Les particuliers propriétaires** qui paient la TEOM* via leur taxe foncière
- ✓ **Les particuliers locataires**, dont la TEOM* est comprise dans les charges locatives
- ✓ **Les professionnels** (entreprises, administrations, commerçants...)



* Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le calendrier

- ✓ **De juillet 2022 à décembre 2023 :**
Communication, enquêtes et réunions publiques ; adaptation des bacs de collecte et pose des puces
- ✓ **1^{er} janvier 2024 :**
Début de la comptabilisation des levées : période dite « à blanc »
- ✓ **Courant 2024 :**
Consultation du nombre de levées disponible sur l'application dédiée.
- ✓ **1^{er} janvier 2025 :**
Début de la comptabilisation réelle des levées
- ✓ **Courant 2026 :**
Réception des premiers relevés sur la base du nombre de ramassages comptabilisés en 2025 et paiement de la taxe d'ordures ménagères comprenant la part incitative sur la taxe foncière

Comment ça fonctionne ?



1

Une enquête est réalisée : elle permet de collecter les informations nécessaires (prénom, nom, adresse, nombre de personnes vivant dans le foyer...), d'informer et d'évaluer les besoins.



3

Les **données de la puce sont enregistrées** lors de chaque présentation du bac à la collecte.

Attention : ne laissez pas votre bac en permanence sur le trottoir pour éviter qu'il ne soit comptabilisé chaque semaine ; sortez-le uniquement lorsqu'il est plein.



2

Les bacs sont **identifiés et pucés à l'issue de l'enquête.**

Si vous n'avez pas de bac conforme, vous pouvez venir en récupérer un à Bernay, site des Granges (299, rue du Haut des granges) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Si vous ne pouvez pas être équipés d'un bac, un badge peut vous être mis à disposition pour déposer vos déchets dans des points d'apport volontaire présents sur le territoire.

Attention : si le bac n'est pas conforme à partir du 1^{er} janvier 2024, il ne sera plus collecté.



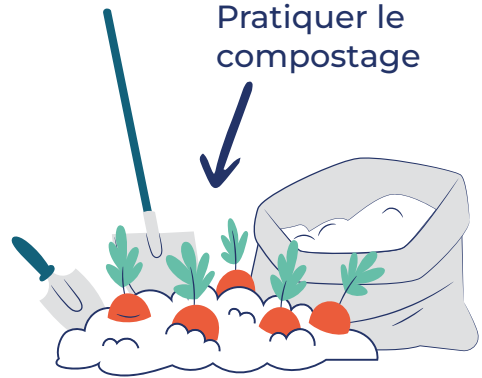
4

Les données enregistrées sont transmises à l'Intercom Bernay Terres de Normandie afin qu'elle puisse **calculer la part incitative.**

Comment réduire mes déchets ?

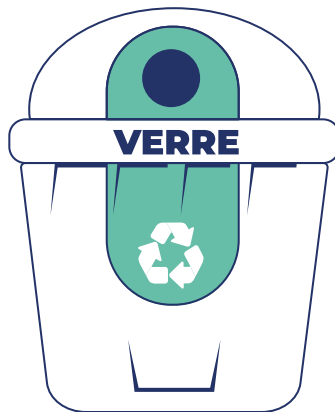


Mettre un stop-pub



Pratiquer le compostage

Déposer le verre, les papiers et cartonnets dans les points d'apport volontaire



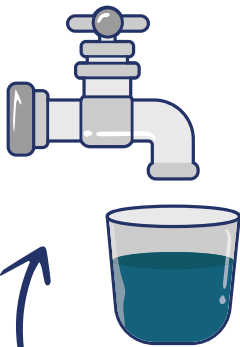
Privilégier les produits en vrac ou à la coupe



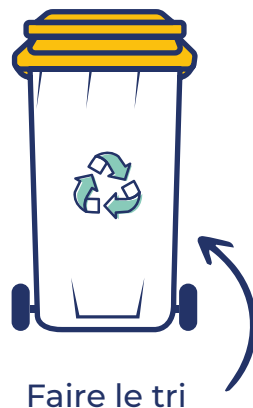
Utiliser un sac ou des contenants réutilisables pour faire les courses



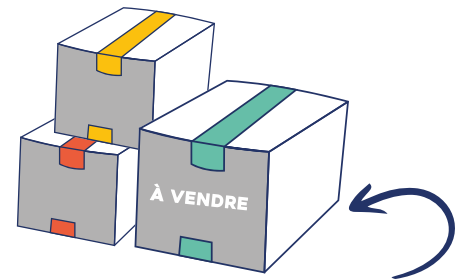
Faire réparer les objets cassés quand c'est possible



Boire de l'eau du robinet



Faire le tri



- Donner ou vendre les objets qui ne servent plus plutôt que de les jeter
- Acheter d'occasion



INTERCOM
Bernay
Terres de Normandie

Service déchets ménagers

1025, route de Broglie
27300 Bernay

Tél : 02 32 43 50 06 (tapez 2)

*Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.*

Email : dechetsmenagers@bernaynormandie.fr

Retrouvez toutes les infos sur la
tarification incitative




+ d'infos sur le tri :

www.sdomode.fr/le-tri/

Retrouvez l'actualité de
l'Intercom Bernay Terres de
Normandie sur :

www.bernaynormandie.fr 

Suivez-nous sur :

 Intercom Bernay Terres de
Normandie

Si vous n'avez plus besoin de
moi, merci de me jeter dans la
colonne bleue.

Conception : service communication
Intercom Bernay Terres de Normandie
Textes : Intercom Bernay Terres de
Normandie - Illustrations : Intercom
Bernay Terres de Normandie / Freepik
(couverture) - Impression : IRS (530, rue
de Bourgtheroulde, 27670 Bosroumois)
Tirage : 31 200 exemplaires - Gratuit - Ne
peut être vendu

